http://gec.venissieux.org/Reglement-Local-de-Publicite-826

Règlement Local de Publicité

- La lettre -

Date de mise en ligne : lundi 29 mars 2021

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

En France, bon nombre d'entrées de villes sont défigurées par les panneaux publicitaires. A Vénissieux, nous sommes opposés à cette saturation. Dans nos rues, tout n'est pas marchand, pas plus qu'il ne faut confondre clients et citoyens ! C'est la raison pour laquelle notre règlement local de publicité a toujours été plus restrictif que le code de l'environnement, dans le but de préserver la qualité urbaine et paysagère de notre territoire.

En 2018, notre ville avait demandé à la Métropole de garder nos caractéristiques : la limitation à 8m2 des panneaux publicitaires, et de 2m2 la publicité numérique, la préservation de zones d'interdiction totale à proximité des Parcs de Parilly, Minguettes et Dupic, ainsi que des sites à fort caractère urbain et paysager.

Il est important de distinguer l'information municipale et citoyenne de la publicité privée et marchande. L'une sert le bien commun et le vivre ensemble, l'autre des intérêts privés. Nous veillerons à garder ce qui relève des campagnes d'information et de programmations de nos équipements.

Le nouveau règlement local de publicité pose des principes qui feront l'objet de discussions et d'aménagements dans le temps. La proposition d'une limitation de la taille de la publicité, sur le matériel urbain à 2m2 maximum, sous-entend, la disparition des panneaux de 8m2. La Métropole devra imaginer des mesures d'accompagnement, tenir compte également, des Délégations de Service Public passées dans de nombreuses villes, avant de finaliser un règlement définitif à l'horizon 2022.

Vénissieux oeuvre au quotidien pour améliorer le cadre de vie de ses habitants, elle saura être au rendez-vous tout au long du processus de concertation de ce prochain règlement local de publicité métropolitain.

Post-scriptum :

Pour lire l'intervention complète...

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux